Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

ORDONNANCE COLLECTIVE DE VACCINATION
Voyage et mise à jour du calendrier de base

ORDONNANCE COLLECTIVE INITIER UNE VACCINATION VOYAGE ET UNE MISE À JOUR IMMUNITAIRE		**CODE DE CLASSIFICATION** OC-VaccinationVoyageEtCalendrierPIQCOA112008
RÉF. À UN PROTOCOLE : **X OUI □ NON** **Titre : PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC (PIQ)**	**DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** LE 26 JUIN 2007	**DATE DE RÉVISION PRÉVUE :** PRN EX. : SELON LE P.I.Q. OU MISE EN MARCHÉ DE NOUVEAUX VACCINS RÉVISÉE LE : 16 DÉCEMBRE 2008
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : LES INFIRMIER(ÈRE)S QUI TRAVAILLENT DANS LES SECTEURS SUIVANTS : ▪ GMF DES FRONTIÈRES L'INFIRMIER(ÈRE) DOIT AVOIR REÇU LA FORMATION SUR LE PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC.		
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : USAGERS INSCRITS GMF NÉCESSITANT UNE MISE À JOUR DE LA VACCINATION DE BASE OU PLUS SPÉCIFIQUE.		
Activités réservées de l'infirmière: ▪ ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE; ▪ INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE; ▪ ADMINISTRER ET AJUSTER DES MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE; ▪ PROCÉDER À LA VACCINATION DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE.		

Indications :

INDICATIONS DU PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC (PIQ),

- MISE À JOUR DE LA VACCINATION DE BASE;
- VOYAGE À L'ÉTRANGER DANS LES RÉGIONS DÉSIGNÉES À L'APPENDICE 2;
- LA VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE A ET B PEUT ÊTRE OFFERTE PEU IMPORTE LA DESTINATION;
- TATOUAGE OU ACTIVITÉS À RISQUES;
- INDICATIONS MÉDICALES;

NOTE : LA DÉCISION DE VACCINER DOIT SE FONDER SUR LE RISQUE D'EXPOSITION, LE RISQUE DE CONTRACTER LA MALADIE, LES PROBLÈMES MÉDICAUX PRÉEXISTANTS DU VOYAGEUR, LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCEPTABILITÉ D'AUTRES MESURES DE PROTECTION AINSI QUE LES EFFETS

SECONDAIRES DE L'IMMUNISATION. LES VOYAGES SONT AUSSI L'OCCASION DE METTRE À JOUR L'IMMUNISATION DE BASE, SOIT CELLE CONTRE LA DIPHTÉRIE, LA COQUELUCHE, LE TÉTANOS, LA POLIOMYÉLITE, LA ROUGEOLE, LA RUBÉOLE, LES OREILLONS, L'HÉPATITE B ET LES INFECTIONS À HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B, AINSI QUE CELLE CONTRE L'INFLUENZA ET LA PNEUMONIE À PNEUMOCOQUE POUR LES VOYAGEURS VISÉS.

Objectifs visés :

- MISE À JOUR VACCINATION DE BASE;
- OFFRIR VACCINATION HÉPATITE A ET B;
- OFFRIR VACCINATION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DESTINATIONS VOYAGES SPÉCIFIÉES EN APPENDICE 2.

Conditions :

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONANNANCE COLLECTIVE.

Intention thérapeutique :

PRÉVENTION

Contre-indications :

- CONTRE-INDICATIONS DU PIQ (PROTOCOLE D'IMMUNISATION DU QUÉBEC) ;
- RÉACTIONS ALLERGIQUES À UNE COMPOSANTE OU À UNE DOSE ANTÉRIEURE;
- GROSSESSE (POUR LES VACCINS VIVANTS).

INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE DUKORAL :

- Personnes à haut risque de diarrhée ou de complications (maladie pré-existante)
- Personnes responsables de la sécurité des autres
- Enfants de 2 ans et plus
- Mères qui allaitent
- Sujets immunosupprimés (ex : VIH)
- Personnes âgées
- Plusieurs crises antérieures de diarrhées du voyageur
- Risque accru de contracter la diarrhée du voyageur (ex : IPP → Losec, Pantoloc, etc.)
- Voyageurs particuliers (athlètes, conférenciers, voyage de noces…)

Contre indications <u>spécifiques</u> concernant le **Dukoral** (vaccin oral contre la diarrhée des voyageurs et le cholera):

- ENFANT ÂGÉ DE MOINS DE 2 ANS ;
- GROSSESSE ;
- PRÉSENCE DE MALADIES AIGUËS ;
- ALLERGIE À QUELQUE COMPOSANT DU PRODUIT.

Limites et orientation vers le médecin: S/O

Directives :

- VÉRIFIER QUE L'USAGER EST INSCRIT AU GMF, SINON PROCÉDER À SON INSCRIPTION AVEC L'ACCORD DU MÉDECIN TRAITANT, SINON LE RÉFÉRER À LA CLINIQUE DU VOYAGEUR.
- LES INFIRMIÈRES RETOURNERONT LES APPELS POUR COMPLÉMENT D'INFORMATION.
- LES INFIRMIÈRES FERONT LES RECHERCHES NÉCESSAIRES À LA MISE À JOUR IMMUNITAIRE.
- POUR TOUT VOYAGE À RISQUE PLUS ÉLEVÉ (ÉCO-TOURISME, SÉJOURS PROLONGÉS, AIDE HUMANITAIRE, ZONES RURALES, ETC.) LES INFIRMIÈRES RECOMMANDERONT AUX VOYAGEURS DE S'ADRESSER À UNE CLINIQUE SPÉCIALISÉE (VOIR RESSOURCES).
- SELON LE CAS, LES INFIRMIÈRES REMETTRONT LES ORDONNANCES JUGÉES NÉCESSAIRES.
- LES **RDV** SERONT DONNÉS PAR L'INFIRMIÈRE QUI FERA LE SUIVI AVEC L'USAGER.
- LES INFIRMIÈRES SE RÉFÉRENT À L'ORDONNANCE COLLECTIVE POUR LA PROTECTION EN VOYAGE LE CAS ÉCHÉANT.
-
- UN DÉPLIANT RÉSUMÉ DE CONSEILS VOYAGES DE BASE SERA FOURNI AUX USAGERS.
- LES USAGERS POURRONT SE PROCURER LES VACCINS À LA PHARMACIE DE LEUR CHOIX TOUT EN ASSURANT LE TRANSPORT SUR CHAÎNE DE FROID.
- POUR TOUTES QUESTIONS DE CLARIFICATION, VOUS ADRESSER À LOUIS CORBEIL INF, QUI EST PORTEUR DU DOSSIER VACCINATION POUR LE **GMF.**

Référence aux méthodes de soins :

- ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Ressources :

POUR DE L'INFORMATION SUR DES VACCINS SPÉCIFIQUES À CERTAINES DESTINATIONS IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE CONTACTER UNE DES DEUX RESSOURCES SUIVANTES :

- LA CLINIQUE DU VOYAGEUR : 819-564-5160

- LA CLINIQUE DE VACCINATION CHRISTIANE DUBREUIL : 819-562-9595

Information complémentaire :

- http://www.sante-voyage.com/precautions.html
- http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/pub_f.html
- http://www.cdc.gov/travel/

Références :

SANOFI PASTEUR (2005). MALADIE ET VACCINATION : GUIDE DE RÉFÉRENCE PRATIQUE SUR LES MALADIES ÉVITABLES PAR LA VACCINATION AU CANADA, SANOFI PASTEUR LIMITÉE, 21 P.

SANOFI PASTEUR (2006). PROTECTION VOYAGE : VOTRE GUIDE DE SANTÉ EN VOYAGE, SANOFI PASTEUR LIMITÉE, 63 P.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC (2004). GUIDE D'INTERVENTION EN SANTÉ-VOYAGE, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 197 P.

Sanofi pasteur (2006). Protection voyage : votre guide de santé en voyage, Sanofi pasteur limitée, 63 p.

Santé et Services sociaux Québec (2004). Guide d'intervention en santé-voyage, Gouvernement du Québec, 197 p.

La santé des voyageurs, Dre Dominique Tessier, Programme de téléconférences avec les centres de santé, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke, 14 octobre 2008.

La diarrhée du voyageur : sa prévention et son traitement; Le paludisme : destinations-soleil, Dre Chantal Beaudet, Colloque Maladies infectieuses, Centre de formation continue, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke, 3 octobre 2008.

Formulaires de liaison infirmière-pharmacien :

Hépatite A
Hépatite B
Hépatites A et B
Dukoral

Appendices :

Appendice 1	Comment prendre Dukoral
Appendice 2	Liste des pays désignés par l'ordonnance
Appendice 3	Information complémentaire
Appendice 4	Signatures des médecins et noms des pharmacies
Appendice 5	Lettre de la DSI du CSSS de la MRC-de-Coaticook aux pharmacies – Noms des infirmières autorisées à utiliser cette ordonnance collective

MÉDECIN RÉPONDANT
DOCTEUR RICHARD GERMAIN

PROCESSUS D'ÉLABORATION
Rédigée par : Manon Paré, inf. clinicienne, Colette Madore, inf. clinicienne et Louis Corbeil, inf. clinicien
Personnes consultées : Docteur Richard Germain et Docteure Patricia Landry, médecin responsable du GMF M. Comtois et Mme Duval, pharmaciens Carine Fortin, inf. clinicienne CSSS de la MRC-de-Coaticook
Validée par : Jeanne Dion — 13 novembre 2008 Directrice des soins infirmiers — Date

PROCESSUS D'APPROBATION
APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK DR BERNARD FRENETTE — 12 JUIN 2007 PRÉSIDENT DU CMDP — DATE
APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK 961-07 — 26 JUIN 2007 RÉSOLUTION DU CA — DATE
RÉVISION APPROUVÉE PAR : LE CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK DR BERNARD FRENETTE — 9 DÉCEMBRE 2008 PRÉSIDENT DU CMDP — DATE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK 1075 -08 — 16 DÉCEMBRE 2008 RÉSOLUTION DU CA — DATE

APPENDICE 1

Comment prendre DUKORAL[MC1]

- DUKORAL[MC] est un vaccin buvable aromatisé à la framboise.
- Chaque dose se présente dans un petit flacon de verre, accompagné d'un sachet de granules blancs effervescents.
- Le vaccin doit être préparé avec de l'eau (environ 5 oz ou 150 mL) et non avec une autre boisson.
- Il faut s'abstenir de manger et de boire 1 heure avant et 1 heure après la prise du vaccin.

Préparation du vaccin

Étape 1		Dissoudre le sachet de granules effervescents dans un verre de 150 mL (5 oz) d'eau fraîche. **Utiliser seulement de l'eau. Pour les enfants de 2 à 6 ans, enlever la moitié de la solution obtenue avant de passer à l'étape 2.**
Étape 2	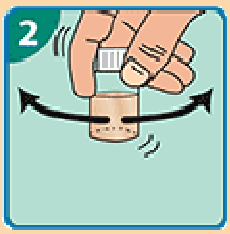	Agiter le petit flacon de verre contenant le vaccin.
Étape 3		Ajouter le vaccin dans ce flacon à la solution dans le verre. Bien remuer et boire. Le mélange doit être bu dans les 2 heures suivant sa préparation.

Conserver DUKORAL[MC] dans le réfrigérateur.

À quelle fréquence dois-je prendre DUKORAL[MC1]?

Pour les adultes et les enfants d'au moins 2 ans

Primovaccination	Dose de rappel
Pour une protection d'une durée allant jusqu'à 3 mois, prendre 2 doses par voie orale* à un intervalle d'au moins 1 semaine	1 dose tous les 3 mois si le risque persiste ou se répète

- * Si vous n'avez jamais pris DUKORAL[MC] auparavant, la primovaccination est obligatoire. Elle consiste en 2 doses administrées à un intervalle d'au moins 1 semaine[†].
- Planifiez la prise de ces doses de sorte que vous et votre famille ayez reçu la seconde dose au moins 1 semaine avant de partir en voyage.
- Si plus de 6 semaines séparent la première dose et la seconde, il faut recommencer la primovaccination.

On peut s'attendre à ce que le vaccin confère la protection environ 1 semaine après la primovaccination.

[†]Si 5 ans ou moins se sont écoulés depuis la primovaccination ou la dose de rappel, une nouvelle dose de rappel devrait suffire pour renouveler la protection contre E. coli entérotoxinogène. Si plus de 5 ans se sont écoulés depuis la primovaccination ou la dernière dose de rappel, il est recommandé de recommencer au complet la vaccination.

Des questions? Veuillez consulter un professionnel de la santé.

www.travellersdiarrhea.com

APPENDICE 2

LISTE DES PAYS DÉSIGNÉS PAR L'ORDONNANCE

1) Cuba
2) Mexique
3) République Dominicaine
4) Caraibes (ex : St-Martin, St-Thomas, Ste-Lucie, Puerto Rico, Jamaique…)
5) USA

N.B. : La liste peut être sujette à des modifications (retrait ou ajout) en fonction de la complexité des conseils préventifs à donner et des choix de destinations de masse (populaire).

APPENDICE 3

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

INFLUENZA

- Prendre en considération le fait de prendre l'avion.
- Si le voyageur fait une croisière, noter que le risque d'influenza est présent à l'année.